



Bulletin Officiel n°134

Le Mot du Président

«Objectif REX»

REX, voilà un nom qui fleure bon l'histoire des salles de cinéma en France dans la foulée du Rex à Paris, plus grande salle de cinéma d'Europe lors de son inauguration en 1932, monument historique de style art déco toujours en activité sous l'enseigne *Le Grand Rex*. Cependant, on ne va pas se faire un film car c'est de parachutisme et de sport fédéral qu'il s'agit ici dans ce présent bulletin officiel de la FFP.

En matière aéronautique, REX (qui veut dire *roi* en latin, mais ça n'a rien à voir) est une sorte d'acronyme qui signifie « **Retour d'expérience** ». Il constitue un état d'esprit collectif et solidaire qui permet constamment une amélioration de la **sécurité**. Basé sur une contribution volontaire, il s'agit pour chaque acteur aéronautique, quel que soit son niveau de pratique, de relater, anonymement ou non, tout incident, aussi mineur ou banal soit-il, afin que les organismes en charge de la sécurité puissent les compiler, les rapprocher, les comparer, les analyser dans le but de préconiser ou d'imposer des mesures correctives afin qu'ils ne se reproduisent plus et ne débouchent pas sur un accident. Les anglo-saxons ont cette culture. **A nous de l'acquérir aussi.**

Pour le parachutisme, le site de la Fédération Française de Parachutisme comporte depuis longtemps un onglet « **Faire un retour d'expérience (REX)** » trop peu usité, où tout parachutiste, du débutant au champion ou au moniteur, mais aussi tout pilote largueur et, plus généralement, toute personne pratiquant l'un de nos sports, peut déclarer un REX, même pour le plus petit ou le plus banal incident, même et surtout s'il n'a heureusement pas débouché sur un accident dont la FFP sera alors informée par la déclaration d'accident surnommée **FIR**. Le REX permet une **gestion des risques et une diminution de l'accidentologie** en anticipant la reproduction de certains incidents. Il est très important que l'accident qui n'a pas eu lieu, car resté au stade d'incident, soit porté à la connaissance de la FFP, et non pas seulement l'accident déjà réalisé quand il est trop tard pour l'éviter.

Dans le parachutisme, la FFP est la seule organisation collective à proposer un système REX complet, avec des cadres techniques professionnels dans toutes les disciplines ayant le temps, les compétences et les capacités de les analyser, et des dirigeants en mesure d'imposer les évolutions techniques et pratiques qui en résultent pour la sécurité de toutes et tous. Oui, de toutes et tous, car lorsqu'un accident se produit hors des structures fédérales, c'est à la FFP, et plus précisément à son DTN et à son président, que les gendarmes, policiers, juges d'instruction et tribunaux s'adressent afin de connaître les règles techniques et les règles de l'art.

Au-delà du système REX, c'est bien la FFP qui structure exclusivement le sport parachutiste en France -on parle ici de sport et non pas des cascades dont sont friands les réseaux sociaux- avec ses brevets, ses directives techniques, ses méthodes d'enseignement, d'animation et d'encadrement, ses qualifications, ses contrats d'assurances pour les pratiquants, les moniteurs, les plieurs, les dirigeants, les bénévoles et les professionnels, les écoles et les clubs, les avions, etc... Imaginez ne serait-ce que la disparition des brevets fédéraux : comment connaître le niveau de chaque parachutiste dans chaque discipline ? Encore récemment, un saut de démonstration totalement hors FFP, et revendiqué comme tel, était réservé aux parachutistes titulaires du brevet D... fédéral, c'est dire !

Les activités de la FFP au service de toutes et tous, clubs compris, dans tous les sports dont elle a la charge et pas seulement dans l'activité historique du parachutisme, sont tellement vastes que le rapport résumé demandé par le ministère des sports à la FFP, comme à toutes les fédérations sportives, en vue d'un entretien du président et du DTN avec la directrice des sports du ministère éponyme, comporte 33 pages et a nécessité 50 heures de travail.

Lorsque vous souscrivez une **licence-assurance**, vous souscrivez à l'ensemble de ces services, directs et indirects, visibles ou invisibles. Mieux, vous les soutenez. Ils ont avant tout un **objectif de sécurité**, de votre sécurité. Vous n'existez dans le parachutisme qu'en fonction des brevets fédéraux que vous avez obtenus dans des écoles agréées par la FFP.

Des rebelles de pacotille, qui éructent « F*ck la fédé », ne manquent cependant pas de souscrire leur licence annuelle auprès de la FFP au sein de laquelle ils ont été formés au parachutisme sportif, démontrant que, pour eux « La reconnaissance est une maladie du chien non transmissible à l'homme » (Antoine Berheim). Il est vrai que REX est également un nom de chien...

Fondamentalement, une structure comme la FFP est une abstraction. La FFP, concrètement, c'est la communauté des femmes et des hommes qui la composent, depuis les élus, les salariés, les techniciens du ministère, les techniciens du terrain -liste non limitative- jusqu'au licencié qui a souscrit sa première licence hier ou avant-hier. Ces femmes et ces hommes sont fiers d'être à votre service.

Soyez fières et fiers de faire partie de cette magnifique communauté.



Y.M.G.